

LE LIEN

VIE MUNICIPALE p.3-6



VIE EXTRA-SCOLAIRE p.7-9



VIE ASSOCIATIVE p.10



VIE CULTURELLE p.15



VIE PRATIQUE p.16-19



VIE ÉCONOMIQUE p.19



SANTÉ PUBLIQUE p.20



VIE INTERCOMMUNALE p.21-22



Dossier

**La rentrée scolaire à l'école
Camille Claudel de Lassy**

p.11-14

Edito



Madame, mademoiselle, monsieur,

Avec 196 enfants qui ont fait leur entrée scolaire à l'école de Lassy, les effectifs restent quasi stables par rapport aux années précédentes.

Cette année, les élèves des classes de CE1 et de CE2 bénéficieront du projet «orchestre à l'école». Ce projet est porté par l'équipe enseignante, par l'école de musique de l'ACSOR (Musicole), et soutenu par la Municipalité. Les conditions exactes du dispositif devraient être finalisées très prochainement.

Concernant la modification du PLU (plan local d'urbanisme), l'enquête publique est close, et nous attendons désormais les conclusions du commissaire enquêteur.

Cette modification avait pour objet d'ajuster des points du règlement, mais aussi de permettre l'ouverture de certains secteurs à l'urbanisation. Les maîtrises foncières étant désormais toutes réalisées, la Municipalité attend maintenant des accords entre les aménageurs potentiels, et une modification du portage juridique, mais toujours avec une vision d'aménagement d'ensemble.

Ces aménagements devraient concerner dans un premier temps, les terrains situés en face de la Mairie, de l'autre côté de la route départementale, et l'entrée du bourg en arrivant de Guichen.

Durant l'été, des essais ont été effectués dans le lotissement du Pâtis, afin de ralentir les vitesses des véhicules. Après quelques ajustements, la mise en place définitive d'éléments de voirie auront lieu dans les mois qui viennent.

On rappelle que ces éléments doivent tenir compte des entrées de chaque propriétés, des manœuvres des camions du SMICTOM, des exigences en matière de secours incendie, et enfin, des exigences des uns et des autres, souvent incompatibles entre elles.


C'est donc un exercice difficile pour trouver le point d'équilibre. En définitive, le mieux serait que chacun respecte la réglementation, et aucune de ces installations ne seraient alors nécessaire.

Enfin, dans l'enceinte sportive, le changement des lisses entourant le terrain de football ont commencées. Les anciennes lisses en béton ne répondaient plus aux normes en vigueur, et étaient devenues dangereuses. Ce seront désormais des lisses en tubes d'acier qui entoureront le terrain, et des abris de touche neufs seront également installés dans le cadre du même marché.

Bonne rentrée à toutes et à tous

Le Maire

| | |
|-----------------------------|--------------------------|
| Directeur de la publication | D. LE CHÉNÉCHAL |
| Rédacteur en chef | V. LE DUC |
| Comité de rédaction | commission communication |
| Tirage | 600 exemplaires |
| Impression | Imprimerie CREA PRINT |



L'ASSOCIATION **SOURIRE MALGACHE**
RECHERCHE DES **BÉNÉVOLES**
POUR RÉALISER DES PAQUETS CADEAUX

Centre Commercial Colombier à Rennes
au mois de décembre prochain

(voir article page 10) **Tél : 02 99 42 06 74**

PARUTION DU PROCHAIN BULLETIN

Parution du prochain bulletin de Janvier 2012 semaine du **23 janvier 2012**. Les articles pour Le Lien n°114 sont à déposer en Mairie ou à envoyer par e-mail : adjoint3.lassy@orange.fr pour le **5 Décembre 2011**.

La commission demande que les articles soient de 15 à 20 lignes maximum, accompagnés éventuellement soit d'un logo, d'une image, ou d'une ou plusieurs photos. Les informations associatives (textes et photos) sont éditées sous l'entière responsabilité de leurs auteurs. La relecture du LIEN est assurée par le comité de rédaction.

LA VIE MUNICIPALE

Comptes Rendus des Conseils Municipaux

Nous vous rappelons que les comptes rendus complets des réunions sont disponibles à l'accueil de la mairie et sur le site internet de la commune.

Principales délibérations adoptées par le conseil municipal du 16 septembre 2011

• MARCHÉS PUBLICS : FAUCHAGE

Vu la Délibération n°11.20.03 du 21 avril 2011 autorisant le lancement d'un appel d'offre pour la prestation de fauchage, une consultation d'entreprises a été effectuée du 24.06.11 au 18.07.11

Trois entreprises ont remis une offre l'EARL MICHEL, la SARL WESTER et l'ETA Guenael Quily.

La commission appel d'offre (CAO) a proposé la société EARL MICHEL située à Lassy comme titulaire du marché, pour la somme de 4 150,00 € H.T./an, pour une durée maximum de 3 ans, par reconduction expresse. Le conseil a suivi la recommandation de la CAO.

• MARCHÉS PUBLICS : Terrain des sports

Considérant le besoin de consulter les entreprises pour procéder au remplacement d'équipements au complexe sportif de la commune, notamment les lisses béton qui se dégradent, ne sont plus aux normes et créent un problème de sécurité, une consultation d'entreprises a été effectuée du 18.06.11 au 26.08.11.

Sept entreprises ont remis une offre EPS Concept, Sté CAMMASPORT, NERUAL SARL, ESPACE GREEN SARL, SPORT NATURE, SARL ALBA, MASSART Espaces Verts Sports.

La CAO a proposé la société SPORT NATURE située à Beignon (*Morbihan*), comme titulaire du marché, pour la somme de 13 667,60 € H.T. Le conseil a suivi la recommandation de la CAO.

• MARCHÉS PUBLICS : Travaux rue de la Touchette

Un marché a été notifié au cabinet A'DAO URBANISME de Rennes, pour la réalisation des trottoirs rue de la Touchette.

Le marché est composé de 2 tranches. Une tranche ferme, et une tranche conditionnelle.

- ✓ Tranche ferme, conseil et réalisation des documents techniques et administratifs en vue de la consultation du marché de travaux
- ✓ Tranche conditionnelle, maîtrise d'œuvre pour la consultation et pour la réalisation des travaux.

Dans le cadre de la tranche ferme, le cabinet a livré un premier avant projet au mois de juin dernier.

La commission travaux et urbanisme s'est réunie le 27 juin, pour examiner les propositions. Des modifications ont été demandées et transmises au cabinet.

Le 25 août, l'avant projet modifié selon les demandes de la commission était transmis à la Commune.

La commission travaux et urbanisme s'est réunie le 6 septembre, pour examiner les nouvelles propositions. La commission a validé l'avant projet définitif proposé, moyennant quelques modifications mineures. Par ailleurs, il est retenu que la mise en place de système de chicanes, afin de ralentir la vitesse des véhicules, sera réalisée ultérieurement, afin de ne pas structurer le gros œuvre de la chaussée.

Enfin, dans le cadre de la tranche ferme, le titulaire doit désormais produire l'ensemble des documents nécessaires à la passation du marché de travaux (*CCTP, CCAP, RC, et toutes les annexes nécessaires*). La notification de la tranche conditionnelle sera passée dès que la commission aura validée les documents du marché de travaux.

• MARCHÉS PUBLICS : Avenant au Programme de Voirie 2007

Un programme de voirie a été notifié le 17 septembre 2007 au Parc Départemental de la D.D.E. pour la réalisation d'enrobés sur les voies communales n°2 et n°6 (*tranche ferme*) et sur la voie communale n°7 en deux parties (*est et ouest de la RD 776*) (*tranches conditionnelles 1 et 2*).

Dans le cadre de la loi du 26 octobre 2009, le parc départemental de l'équipement est transféré au Département d'Ille-et-Vilaine depuis le 1^{er} janvier 2011. Par conséquent, le marché notifié doit être transféré au Département.

Le marché est resté en suspend en attendant la réalisation des travaux par le Syndicat des eaux de la Forêt de Paimpont du renforcement des conduites d'eaux potable.

Pour la voie communale n°7 allant de l'Olivrais aux Quatre Vents (*tranche conditionnelle 2*), il est souhaité que les travaux soient programmés cet automne. Compte tenu des conditions météorologiques, il est préférable pour garantir les travaux, de modifier la technique employée. La tranche conditionnelle n°1 ne sera pas réalisée.

Coût des travaux : 68 530,40 €

• FINANCES : Prêt bancaire Restaurant municipal

Le Conseil municipal a décidé la réalisation du projet relatif à la construction du restaurant municipal, il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 500 000,00 €.

La commission des finances s'est réunie le 22 août 2011, pour orienter les modalités de l'emprunt communal d'après des propositions reçues avant l'été par quatre organismes : Crédit mutuel, Dexia, Crédit agricole, Caisse d'épargne.

Ces 4 organismes ont été recontactés pour rafraîchir leurs offres, leur taux, pour une durée 15 ans ou 20 ans, à échéances

constantes ou amortissement constant du capital.

Le Conseil Municipal a décidé de choisir le Crédit Mutuel de Bretagne comme organisme prêteur, pour une durée de prêt de 15 ans, avec un taux fixe de 3,75 % et pour un amortissement à capital constant.

• FINANCES : Subventions aux associations

La commission des finances a proposé une revalorisation de 2,00 % des subventions allouées aux associations de la commune et aux organismes de formations accueillants des élèves résidents à LASSY. Les subventions sont réparties comme suit :

| | |
|---|------------|
| ✓ Club des Ajoncs | 512,27 € |
| ✓ ACCA | 152,37 € |
| 1. Subv. Compl. piégeage ragondins | 200,00 € |
| ✓ Anciens Combattants | 215,29 € |
| ✓ Le Pont de Pierre | 291,55 € |
| ✓ U.S. LASSY : 16,86 x 110 licenciés | 1 854,60 € |
| ✓ Comité des Fêtes | 1 104,08 € |
| ✓ Travail manuel : 152,37 + 16,86 x 18 enfants | 455,85 € |
| ✓ Association des parents d'élèves | 571,55 € |
| ✓ Vitagym : 16,86 x 60 licenciés | 1 011,60 € |
| ✓ Aide aux devoirs | 160,77 € |
| ✓ Sourire Malgache | 267,95 € |
| ✓ Chambre des métiers de RENNES (4 élèves) | 122,60 € |
| ✓ Maison familiale rurale de ST-GRÉGOIRE (2 élèves) | 61,30 € |
| ✓ Maison familiale rurale de GOVEN (3 élèves) | 91,95 € |
| ✓ IME les Ajoncs d'or de MONFORT (2 élèves) | 61,30 € |

La commission de finances suggère également le versement d'une subvention à :

| | |
|-----------------------|----------|
| ✓ Prévention routière | 100,00 € |
|-----------------------|----------|

La commission s'est également prononcée en faveur d'une subvention exceptionnelle aux Club des Ajoncs, adhérent des Aînés ruraux. En effet, c'est au tour de la section de Lassy de recevoir l'assemblée cantonale des aînés ruraux et par conséquent l'association lasséenne doit faire face à des frais de réceptions (café, apéritifs). Le montant proposé est de 150,00 €. Subvention exceptionnelle également proposée pour le Sourire malgache d'un montant de 100,00 €.

Travaux

Du nouveau au terrain des sports : Changement de la lisse



Le retour des vacances marque le début de la saison du football. Afin de mettre le terrain aux normes et de prévenir tous risques de sécurité, les lisses endommagées (*barrières en béton*) ont été enlevées le mardi 20 septembre par la société Wester et seront remplacées par une lisse métallique début octobre. Afin d'améliorer le confort des joueurs, de nouveaux abris de touche en aluminium seront installés par la société Sport nature de Beignon.

Travaux dans les vestiaires du terrain des sports

Durant le premier trimestre 2011, des travaux au niveau des vestiaires du terrain de football ont été réalisés par les agents des services techniques de notre commune. Pour permettre une hygiène correcte des lieux, les joints de faïence dans les douches ont été nettoyés et désinfectés. Les peintures des plafonds des locaux (*vestiaires joueurs et arbitres*) ont été refaites. Rendant les lieux plus agréables. Nous souhaitons une bonne saison 2011-2012 à tous les membres de l'US Lassy.



Le restaurant municipal : 31 août démarrage des travaux

Il est rappelé que pour des raisons de sécurité le chantier est **interdit à tout public**.



Etat civil



Avis de naissances

5 enfants

Décès

M CHAPIN Jérôme
M BERRAHIL Kuidri

le 27 juin 2011
le 05 août 2011

Suppression d'arrêts de bus de la ligne 6 sur la route de GUER



Sur le nouveau parcours de **la ligne 6** (*ligne interurbaine*), le Conseil Général a, depuis la rentrée, supprimé les arrêts desservant la route de Guer. Cette décision unilatérale pose problème aux usagers, notamment à certains lycéens qui doivent se rendre sur Rennes pour leurs études. Après de nombreux contacts avec les services du Département, la municipalité a obtenu la réponse suivante : « le plan de transport est désormais arrêté et ne peut être modifié pour l'année 2011-2012. ». Toutefois face à l'insistance de la commune, le Conseil Général s'engage pour la rentrée 2012 à étudier un arrêt de regroupement à la « Pilais ». Affaire à suivre...



Horaires de la mairie



| | | |
|----------|--------------|---------------|
| Lundi | 9h00 - 12h00 | 15h00 - 18h00 |
| Mardi | 9h00 - 12h00 | 15h00 - 18h00 |
| Mercredi | 9h00 - 12h00 | |
| Jeudi | 9h00 - 12h00 | 15h00 - 18h00 |
| Vendredi | 9h00 - 12h00 | 15h00 - 18h00 |
| Samedi | 9h00 - 12h00 | |

CANTON DE GUICHEN

Permanences du député Jean-René MARSAC

Le député, ou son assistant, tient une permanence sur le canton une fois par mois. Elles se déroulent, sur rendez-vous, à la mairie de GUICHEN le mardi de 9h00 à 12h00.

Date à retenir pour le deuxième semestre 2011

mardi 11 octobre - mardi 22 novembre - mardi 13 décembre

Contacts et prise de rendez-vous auprès de la permanence de Redon au 02 99 72 12 16



• ARRÊTÉ N°02-2010 portant interdiction à la divagation des chiens

République Française, Commune de LASSY, Département d'Ille-et-Vilaine, Arrondissement de REDON, Canton de GUICHEN Monsieur Didier LE CHÉNECHAL, Maire de Lassy, 5 rue de la Mairie 35580 LASSY



Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2212-2 ;

Vu le Code rural et notamment les articles L 211-19-1 et L 211-20 ;

Considérant qu'il y a lieu, dans un but de sécurité et de tranquillité, de réglementer la divagation des chiens sur la voie publique.

ARRÊTE

Article 1^{er}: Il est interdit de laisser divaguer les chiens.

Article 2 : Tout propriétaire de chien doit tenir son animal en laisse sur les voies, parcs et jardins publics à l'intérieur de l'agglomération.

Article 3 : Tout chien errant, trouvé sur la voie publique, pourra être conduit, sans délai, à la fourrière.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté sont passibles d'amende.

Article 5 : Le Maire de Lassy, la Secrétaire Générale, le Chef de Brigade de Gendarmerie de Guichen sont chargés, chacun en ce qui le concerne du contrôle, de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine, affiché et publié au registre des arrêtés de la Mairie

Article 6 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de l'affichage de la présente.

A Lassy, le 9 janvier 2010,
Le Maire, Didier LE CHÉNECHAL.

Internet



• INTERNET - LE HAUT DÉBIT POUR TOUS EN ILLE ET VILAINE

En terminologie internet, on considère comme du haut débit, les capacités de transfert d'informations dans la bande de 1 megabits/sec à environ 5 megabits/sec.

Au delà de cette bande, on parlera plutôt de très haut débit.

Afin que chaque foyer d'Ille et Vilaine puisse avoir la possibilité d'accéder au haut débit, le conseil général a fait déployer sur le département, une infrastructure de communication, s'appuyant sur une technologie radio (*hetzienne*), le WIMAX⁽¹⁾.

Ainsi, c'est 37 stations WIMAX qui maillent le département, permettant ainsi aux foyers les plus éloignés des infrastructures filaires idoines, d'avoir accès au réseau avec un débit d'environ 2 megabits/sec⁽²⁾. La mise en place de ce réseau a été confié à la société Altitude, et 5 opérateurs internet proposent leurs services sur cette infrastructure⁽³⁾. A Lassy, un certains nombre de zones, non desservies par le haut débit, ont été identifiées. C'est en particulier les logements éloignés du bourg.

Pour les personnes intéressées, elles trouveront en mairie tous les dépliants relatifs à ce nouveau service.

Par ailleurs, la société Altitude, et les opérateurs concernés, proposent d'organiser à Lassy une réunion d'information sur ce sujet. Cette réunion ne pourrait se tenir que si un nombre significatif de personnes le souhaite.

C'est la raison pour laquelle, nous vous invitons à vous manifester auprès des services de la Mairie, afin de préparer cette rencontre.

⁽¹⁾ WIMAX pour «Worldwide Interoperability for Microwave Access» que l'on pourrait traduire par «la possibilité de communiquer mondialement grâce aux ondes radio» désigne un mode de transmission et d'accès à Internet en haut débit, portant sur une zone géographique étendue. Ce terme est également employé comme label commercial, à l'instar du WIFI. Plus efficace que WIFI, le WIMAX se distingue par un meilleur confort d'utilisation, autorisant l'accès Internet en fixe ou en mobile.

⁽²⁾ Le WIMAX permet de couvrir, selon les fréquences utilisées, des zones portant sur plus de dix kilomètres. Cette technologie s'adresse notamment au marché des réseaux métropolitains, mais également aux secteurs péri-urbains et ruraux qui n'ont pas d'infrastructure téléphonique filaire exploitable.

⁽³⁾ Cette technologie nécessite l'installation d'une antenne

Le diagnostic jeunesse à Lassy va débuter en Octobre.

On peut entendre lorsque l'on parle des jeunes aujourd'hui quelques phrases :

« les jeunes demandent un local » « Il n'y a rien pour les jeunes, il faut faire quelque chose » « Il y a des dégradations sur la commune, nous devons occuper les jeunes » etc...

Le vendredi 16 septembre dernier, Madame Le Duc, adjointe en charge de la Jeunesse, a présenté au conseil municipal les réflexions et propositions que la commission jeunesse a travaillé et retenu pour l'élaboration du diagnostic jeunesse sur notre commune. Elle a rappelé que la jeunesse à LASSY est un axe choisi par l'équipe municipale pour 2011. Un premier constat étant fait qu'aujourd'hui il y a une absence de politique jeunesse, que c'est une nouvelle préoccupation de la municipalité et que cela implique l'élaboration d'un diagnostic pertinent. Son objectif est de définir les fondements d'une politique jeunesse à partir de l'analyse de données actuelles et fiables. Ce diagnostic a pour objectifs de connaître les jeunes de Lassy, mettre en évidence leurs besoins, identifier les ressources actuelles pouvant y répondre, cibler les manques, obstacles à la réponse aux besoins, analyser puis poser les axes qui seront choisis pour notre politique jeunesse. Son élaboration sera réalisée avec 2 organismes de l'état en charge de la jeunesse et une animatrice, Caroline AIRAUD, pour un montant estimé à 1 540 euros. C'est une triangulation entre la Mairie, le CRIJ et le DDCSPP qui permettra l'étude. Le recueil des données se fera à partir de sources documentaires, statistiques, enquêtes, observations, rencontres et recueils de la parole par Caroline auprès des jeunes, des familles, des associations, des élus, des professeurs des écoles de Lassy, des acteurs éducatifs et sociaux du territoire, et éclairé par le regard d'un sociologue. **"Ce travail est un début pour un avenir où les jeunes lasséens auront, pourront, trouver leur place dans la cité et être en devenir..."**

V. Le Duc

LA VIE EXTRA-SCOLAIRE

Halte-Garderie



Vroum !!! En route pour de nouvelles aventures à la crèche !

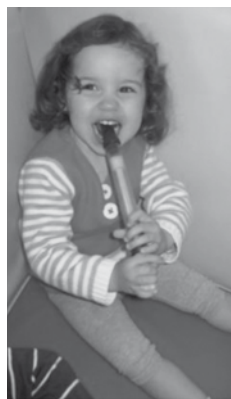


En route pour la rentrée !!

Lundi 22 Août, les tout-petits du Pôle Enfance L'Arbre en Couleurs ont repris le chemin de la crèche avec beaucoup d'enthousiasme pour la plupart. Heureux de retrouver leurs petits camarades et de nouveaux jouets, les enfants ont vite repris leurs habitudes et leurs repères : les comptines et l'activité du matin, le temps du repas, de la sieste, les ateliers et les jeux libres...

Cette année, L'Arbre en Couleurs souhaite reconduire les projets d'« atelier cuisine » et de « musique » qui ont eu beaucoup de succès auprès des enfants l'an dernier. L'équipe travaille aussi sur de nouveaux thèmes d'activités à mettre en place au fil des mois.

Une réunion d'information à l'intention des parents est prévue le **Mercredi 12 Octobre 2011 à 20h au Pôle Enfance**. L'occasion de connaître le fonctionnement de la structure, de rencontrer l'équipe éducative, et d'échanger avec elle sur les sujets qui vous intéressent.



Pôle Enfance
L'Arbre en Couleurs
4 passage de la Levrais
35580 Goven
Tél. 02 23 61 13 30
Fax 02 99 42 01 94
carine.germain@mairie-goven.fr



Les Bruyères



Accueil de loisirs "Les Bruyères" - Association Loisirs et Culture
Centre Les Bruyères - Les Mille Fossés - Bréal-sous-Montfort (35310)
02.99.60.42.01 - e-mail : cvlb@wanadoo.fr

• FONCTIONNEMENT ANNUEL 2011-2012

Renseignements pratiques

L'Accueil de loisirs les Bruyères est géré par l'association Loisirs et culture. L'association regroupe des parents bénévoles du centre de loisirs ou du centre équestre. Ils prennent les décisions concernant la vie, le fonctionnement et les projets de la structure.

L'accueil de loisirs accueille des enfants à la journée de 3 à 14 ans pour des activités ludiques, sportives, manuelles, de plein air et axées sur la protection de l'environnement.

L'accueil de loisirs s'adresse prioritairement aux enfants des communes ayant signées une convention avec l'association gestionnaire : Baulon, Bréal sous Montfort, Cintré, Goven, Lassy, Mordelles et Saint Thurial.

Les activités se déroulent essentiellement sur le site des Bruyères aux Mille fossés à Bréal-sous-Montfort dans un cadre naturel en pleine campagne.

Des animateurs qualifiés et spécialisés dans leurs domaines proposent des activités variées et adaptées aux enfants et à leur rythme de vie. Chaque animateur est affecté à une tranche d'âge (exemple 4/5 ans ; ou 6/8 ans). Il y a un animateur par groupe de 8 enfants de moins de 6 ans et un animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.

L'accueil de loisirs dispose de locaux adaptés (bâtiment d'animation datant de 2009, maison d'animation, locaux de restauration, espaces extérieurs, installations de mini ferme pédagogique...).

La restauration est préparée sur place.

Période de fonctionnement

L'accueil de loisirs fonctionne chaque mercredi de l'année scolaire (hors jour scolarisé ; voir le calendrier scolaire) et chaque jour de vacances : Toussaint, Noël, février, Pâques ; puis juillet et août 2012.

Horaires de l'accueil de loisirs

Accueil chaque jour d'ouverture de 7h30 à 9h00 ; à 11h30 (pour les enfants venant l'après-midi avec le repas) puis de 12h à 14 h (pour les enfants venant à la demie journée) ; le soir de 17h à 18h30 sur le centre et de 17h30 à 18h30 sur les accueils de Mordelles ou de Bréal-sous-Montfort.

Permanences d'inscription

Le lundi (matin et après-midi), le mercredi toute la journée ; le vendredi après-midi (14h à 18h). Autres horaires possible sur rendez vous.

Dossier d'inscription



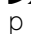





Avant la venue de l'enfant, il est nécessaire de remplir un dossier administratif et sanitaire chaque année (*valable sur l'année scolaire de juillet à fin juin*). Quand ce dossier est rempli l'enfant peut venir chaque mercredi sans réservation (*vous l'amenez le matin même ; prévenez simplement quand l'enfant arrive pour le déjeuner afin de lui préparer son repas*). Réservations demandées uniquement pour les périodes de vacances scolaires (*derniers délais : 10 jours avant*).

Les inscriptions peuvent s'effectuer tout au long de l'année (*un enfant peut commencer à venir à tout moment*).

Documents nécessaires

Pour la première inscription administrative ou la réinscription il faut venir avec le carnet de santé, le numéro d'allocataire CAF (*et la carte de quotient familial*), un justificatif de domicile ; prendre l'adhésion annuelle à l'association (10 €) et 5 tickets journées ou ½ journées valables sur l'année.

• ACTIVITES PROPOSÉES

-  Poneys, VTT, Mini-Ferme (*soin des animaux*)
-  Découverte de la Nature, Jeux de plein air en forêt
-  Sports collectifs, jeux de société, conte et nature...
-  Sorties à la journée ou en demie-journée (*vacances scolaires*).
-  Journées à thème (*kermesse, fêtes...*)
-  Activités culturelles et de création : musique, danse, arts plastiques
-  Activités de création et de bricolage.
-  Soirées festives ou journées à thème avec les parents (*durant l'été*)

Des thèmes seront abordés chaque trimestre (*nature, jeunes spectateurs, artistes en herbe...*).



• LIEUX D'ACCUEILS DU MATIN ET DU SOIR

Mordelles (*rue du Maréchal Leclerc, face à la mairie*)

Bréal (*Gymnase Colette Besson, sauf le soir*).

Centre les Bruyères, Les Mille Fossés (*entre Bréal-sous-Montfort et Goven*).

• VESTIAIRE

Le Centre de loisirs étant un lieu de détente et de loisirs, nous conseillons des tenues peu fragiles et usagées. Il est préférable de marquer les noms sur les vêtements.

• ATTESTATIONS DE SÉJOUR

Des attestations de séjour peuvent être délivrées à la demande pour les CE, remboursements divers... ou attestations annuelles pour les impôts (pour les enfants de moins de 6 ans). Attestation devant être demandée en fin d'année civile.

• MODALITÉS DE PAIEMENT

Les Bons loisirs peuvent être payés en Chèques Vacances (ANCV), chèque CR-CESU, ou avec la participation des Comités d'Entreprise ou avec les Bons vacances (*lors des vacances scolaires*).

• PRIX DE LA JOURNÉE

Pour les enfants résidants dans les communes de Baulon, Cintré, Goven, Lassy, Mordelles, Tarif Rouge (*pour la plupart des familles*) 14 € Allocataires CAF ou MSA (35) - Enfants de Bréal ou Saint Thurial : 13.50 € - Autres tarifs selon le quotient familial s'il est inférieur à 798 €. Possibilité d'acheter les tickets à la journée ou à la demie-journée avec ou sans repas.

• PARENTS

Vous pouvez visiter le lieu de loisirs de votre enfant à tout moment. Nous vous présenterons le centre et notre fonctionnement. Vous pouvez aussi être bénévole et participer aux animations ou chantiers divers et rejoindre aussi le Conseil d'Administration.

Le Centre organise aussi toute l'année :

- ✓ Des centres de vacances et camps durant l'été (*colo Cirque et poney et camps à Saint Pierre de Quiberon*)
- ✓ Des Cours de théâtre et de guitare (le samedi)

Le Centre accueille toute l'année :

- ✓ Des Classes de découverte en séjours de plusieurs jours - (*Ateliers : Mare, Forêt, Poneys, Ferme, Abeilles, Recyclage*) - Classes du département d'Ille et Vilaine et de l'extérieur (*maternelles, primaires, collèges, IME...*)
- ✓ Des Journées Nature - (*Ateliers : Mare, Forêt, Poneys, Ferme, Abeilles, Recyclage...*)
- ✓ Des Stages et Séminaires de Formation Continue - (*Collèges, Lycées, formations BAFA, BAFD, BAPAAT ...*)
- ✓ Le Centre propose aussi la location de salles ou de chambres pour divers publics (familles, associations, groupes...) dans le cadre de repas de mariage, de communions, d'anniversaire ...
- ✓ Centre équestre : sur le site vous trouverez un centre équestre qui propose aussi des cours de poney ou d'équitation (*enfants, adolescents, adultes*) ; des stages durant les vacances scolaires ; des pensions ; des cours de dressage, du travail individuel, des balades et des goûters d'anniversaire (*contacter David le moniteur au 06 77 13 03 24*)



Association Loisirs et Culture - Accueil de loisirs



• BILAN DE L'ÉTÉ 2011

Troisième été passé dans nos nouveaux locaux qui deviennent finalement encore trop étroits au vu de l'augmentation de la fréquentation et de l'évolution des contraintes liées à l'accueil des jeunes enfants.

1. LA FREQUENTATION : une forte augmentation bien maîtrisée

Avec le système d'inscription nous avons géré au mieux nos effectifs et donc nous adapter à la demande ; même si celle-ci fut très conséquente et que nous n'avons pas pu répondre aux nombreuses demandes des familles :

Fréquentation des vacances d'été - (juillet, août et début septembre)

| Communes | ÉTÉ 2011 | ÉTÉ 2010 | Écart | ÉTÉ 2009 |
|---------------|-------------|-------------|-----------|-------------|
| BAULON | 470 | 539 | -69 | 375 |
| BREAL | 1322 | 1587 | -265 | 1331 |
| CINTRE | 14 | 7 | 7 | 26 |
| GOVEN | 1295 | 1110 | 185 | 697 |
| LASSY | 127 | 126 | 1 | 122 |
| MORDELLES | 1503 | 1327 | 176 | 1555 |
| SAINT THURIAL | 200 | 140 | 60 | 103 |
| Autre | 108 | 175 | -67 | 156 |
| Total | 5039 | 5011 | 28 | 4365 |

Moyenne par jour en 2011 = 117 (2010 = 119 ; 2009 = 103 enfants. 2008 = 95 enfants).

1.2. Le système de pré-inscription

Le système a bien fonctionné cette année sauf pour les sorties où nous avons connu quelques difficultés : connaissance du nombre exact d'inscrits trop tardif ; enregistrement d'enfants dès la Porte Ouverte qui se sont tout de même retrouvés sur liste d'attente (car les effectifs maxi étaient déjà atteints) d'où colère des parents.

Les dossiers d'adhésion ont été distribués dès le mois de mai ; puis les fiches d'inscription ont été données dès la mi-juin lors de la journée Portes Ouvertes au centre (le 18 juin). Nous avons embauché une animatrice supplémentaire de mi-juin à mi-juillet pour ne faire que la saisie des tableaux de présence enfant et les inscriptions des familles lors des permanences d'inscription. Nous avons dû refuser des familles durant tout l'été faute de places suffisantes (début juillet et fin août ou chez les moins de 6 ans où il y avait une forte demande)

Nous avons eu une capacité maximum d'accueil de 180 enfants accordés pour l'été par la DDCSP (ex DRDJS) et avons pu prendre plus d'enfants que l'an dernier (sauf chez les moins de 6 ans = 60 maxi) sachant que chaque jour il y avait de nombreux désistements (absence justifiée, maladie ou souvent injustifiée mais facturée tout de même...).

Les aménagements effectués pour un meilleur accueil des enfants

Location d'un barnum en juillet et location de toilettes supplémentaires sur trois semaines en juillet pour accueillir les enfants de plus de 8 ans.

Utilisation de tentes pagodes pour les animations et des tentes de camping pour les nuits au centre.

Aménagements divers au niveau des installations de la basse cour (grillages séparant la mare, clapiers...) et accès au poulailler rénové (pont abîmé) afin d'améliorer les activités soin des animaux.

Divers réaménagements en cuisine (déplacements d'étagères, local à légumes, rangements d'ustensiles...) ont été réalisés pour un meilleur confort de travail.

Les Activités variées et pour tous les goûts

Pour le poney nous avons eu deux animateurs et donc deux fois plus de propositions d'animation poney.

Mini-camps

1 mini camps organisé en juillet à Ploermel (Lac au Duc) et un en août (un a dû être annulé en août).

8 à 12 enfants en moyenne par séjour.

Bonnes conditions météo en juillet mais sans plus. De ce fait, nous avons pu maintenir les activités prévues (canoë, escalade). En août le climat fut tout autant bouleversé (orage la première nuit).

Nuit au Centre

3 nuits proposées pour la seconde année dont 2 maintenues.

La formule fonctionne bien ; 8 à 10 enfants. Elle permet de faire une coupure et de préparer à un mini camp futur (habitude de quitter le foyer familial).

Sorties

Pour les enfants de moins de six ans : peu de sorties longues et à la journée afin d'éviter de grandes fatigues (Ferme du Monde, ferme de Bruz), sorties piscines (1 animateur pour 6 enfants dans l'eau). Sortie zoo La Flèche, St Malo, Parc sportif decathlon...
Thèmes abordés la biodiversité en juillet ; puis activités sportives en août.

En conclusion de l'été, nous pouvons affirmer que le site des Bruyères a vécu pleinement tout au long de l'été sans rencontrer de grosses difficultés. Signalons la bonne volonté de toute l'équipe d'animation, de l'équipe de cuisine et d'entretien et des animateurs poney qui se sont montrés très dynamiques et très réactifs.

Au niveau des effectifs nous avons observé une stabilité globale par rapport à 2010 ; seule la fréquentation des moins de 6 ans continue d'exploser que ce soit durant les vacances ou durant les mercredis de l'année.

LA VIE ASSOCIATIVE

Association sourire Malgache



19 rue de la Touchette - 35580 LASSY
Tél. 02 99 42 06 74
souriremalgache@free.fr
www.souriremalgache.org

L'assemblée générale annuelle de l'association « Sourire Malgache » s'est tenue Vendredi 9 septembre dernier. Ce fut l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée, tant en terme d'actions ici en France qu'en terme de réalisations concrètes là bas à Madagascar.

L'évènement important de l'année au petit village d'Ambohitsoabe fut le démarrage de la construction de l'extension du collège. Ce projet, tant attendu, a enfin pu voir le jour en novembre dernier. Aujourd'hui, les travaux sont quasiment terminés et les élèves vont pouvoir disposer déjà de certaines salles de classes dès la rentrée d'octobre.



En ce qui concerne les actions menées en France pour récolter des fonds, on peut citer les marchés de Noël, l'opération paquets cadeaux, la tombola CMB... et bien sûr notre traditionnel marché solidaire qui s'est déroulé à LASSY au mois d'avril pour la 6^{ème} année consécutive.

La plupart de ces actions sera renouvelée au cours de l'année qui vient, notamment l'opération paquets cadeaux pour laquelle **nous recherchons de nombreux bénévoles**. En effet il faut 3 à 4 personnes en permanence à la sortie du magasin Natures et Découvertes au centre commercial Colombier à RENNES tous les jours de la semaine pendant tout

le mois de décembre. Alors si vous pensez avoir quelques heures de disponible dans cette période ou si vous connaissez quelqu'un qui pourrait nous aider, merci de bien vouloir nous faire signe. Toutes les bonnes volontés seront les biens venus. Il n'y a aucune obligation d'adhésion à l'association. Merci d'avance.

L'ASSOCIATION **SOURIRE MALGACHE** RECHERCHE DES **BÉNÉVOLES** POUR RÉALISER DES PAQUETS CADEAUX

Centre Commercial Colombier à Rennes au mois de décembre prochain

(voir article page 10) Tél : **02 99 42 06 74**

Association travaux manuels



L'association « Travaux Manuels » participe au Téléthon 2011 avec les communes de Guignen et Baulon.

Le Samedi 12 Novembre 2011 à 20h30 un dîner spectacle vous est proposée par l'association et le club de Volley ball de Guignen avec la participation du lycée hôtelier de Saint-Meen-le-Grand et de l'animateur Jacky Roussel.



Des animations sportives et musicales vous seront aussi proposées tout au long du week end des 3, 4 et 5 décembre 2011 sur le site de la prairie à Guignen et dans le Hall de Super U à Guichen en partenariat avec l'OCAS.

ACPG CATM

Calendrier des manifestations pour 2011 et 2012.

En 2011

- Commémoration du 11 Novembre : le Dimanche 13 Novembre
- Commémoration du 5 décembre : le Dimanche 4 décembre avec le dépôt de gerbes à Lassy suivi de la commémoration départementale à Laillé.

En 2012

- Assemblée générale le 21 janvier à 10h maison des associations
- Concours de belote le 19 février
- Commémoration du 8 mai : le 13 Mai
- Concours de palets le 19 août
- Commémoration du 11 Novembre : le 11 Novembre
- Commémoration du 5 décembre : date non connue à ce jour.



La vie scolaire à l'école Camille Claudel de Lassy

Terre, c'est le lieu de nos racines donc de l'histoire de l'école à Lassy



Selon les archives de la commune, c'est en 1863 qu'une école communale mixte fut fondée et que deux religieuses de la Communauté Notre Dames des Chênes de PARAMÉ furent envoyées à LASSY pour assurer l'enseignement aux enfants. Et ce n'est que trente années plus tard, soit en 1893 après que Jules FERRY eut décrété que l'école devenait laïque et obligatoire, que ces religieuses furent chassées de l'école et remplacées par un instituteur beaucoup plus exigeant puisque dès son arrivée il proposait au Maire et au Conseil Municipal de l'époque la construction d'une nouvelle classe, d'un préau et d'un cellier, puis de cabinets pour que garçons et filles puissent satisfaire aux besoins de la nature sans être obligés de courir le long des haies ou talus des champs voisins.



L'école de la République



La configuration d'une classe : toute chose avait sa place et sa fonction pédagogique. Une autre façon d'apprendre et d'enseigner...
<http://tnhistoirexix.tableau-noir.net>



Exemple d'une classe primaire du XIX siècle : classe des garçons !! Pas de mixité avant les années 60... Mais on comprend par exemple que les classes uniques dans des petits villages et dans une France très rurale sont mixtes le plus souvent comme on peut le voir sur la photo ci-contre.



L'institutrice gérait un groupe d'enfants avec tous les âges confondus dans une même classe et pour chacun un travail différent en fonction de son niveau. La tenue passait par une uniformité avec la blouse en tissu qui venait protéger les vêtements de base. L'objectif à atteindre était l'obtention du certificat d'étude en fin de scolarité.

L'école de la république garde encore aujourd'hui les fondements de sa création.

1. L'école d'Hier à celle d'aujourd'hui à Lassy



A Lassy, comme vous pouvez l'apercevoir sur cette photo de l'école tirée d'une carte postale de 1909, l'école a pris ses quartiers dans la mairie actuelle et le directeur était logé dans les locaux. Nous faisons un grand bon dans le temps et nous arrivons dans les années 70, 80. Les classes étaient mixtes et elles étaient constituées par niveaux. Nous avons les CP, CE1 et CE2, CM1 et CM2. Une configuration semblable à celle d'aujourd'hui. Sur les photos page suivante, que des Lasséens anciens élèves de l'école dans les années 70 et 80 ont bien voulu nous transmettre, nous y apercevons Monsieur Leforestier un ancien directeur de l'école et instituteur des CM, son épouse qui enseignait en CP et Mr Langenin qui était auprès des CE. L'histoire continue et nous amène à comprendre comment nous en sommes arrivés au bâtiment actuel, l'école "Camille Claudel".



Ce groupe scolaire a été dénommé Camille CLAUDEL (artiste sculpteur) le 30 mars 1993 par le conseil municipal sur proposition des élèves de CM1-CM2 et de la directrice d'école.

Camille CLAUDEL, 1864-1943



Camille Claudel sculptant Sakountala vers 1886 - D.R.



Si nous nous référons aux différents comptes rendus des conseils municipaux, c'est le 29/01/1991 que le conseil municipal décide d'engager une consultation de concepteurs sur la base d'un concours sur esquisse pour la **réalisation d'un groupe scolaire** comportant : Une école primaire de 3 classes, une école maternelle de 2 classes et une partie commune (bibliothèque, salle polyvalente, salle de jeux, accueil, salle des maîtres, bureau du directeur). Le tout représentant une surface de 677.61 m². Le 07/06/1991 a lieu la désignation du maître d'œuvre : Monsieur NAVUGET Jean-Michel, architecte. Le 04/07/1992 : pose de la première pierre du groupe scolaire en présence de Jean Paul BRIZEUL sous préfet de Redon à cette époque. La 1^{ère} phase de travaux durera de juin 1992 à mars 1993 concernant la **construction de la partie primaire et des locaux communs** pour une mise à disposition dès la rentrée scolaire de Pâques 1993. Le coût de l'opération engagé était de 3 708 443 Frs TTC. Puis, afin d'agrandir les locaux, la 2^{ème} phase de travaux est envisagée. Le 02/07/1996 le conseil municipal décide d'engager la réalisation de **la partie maternelle** de l'école d'une surface de 426 m². Les travaux dureront de novembre 1996 à juillet 1997 avec une mise à disposition des locaux lors de la rentrée scolaire de septembre 1997. Le coût de l'opération s'est élevé à 2 380 841 Frs TTC.

2. Le fonctionnement des écoles maternelles et primaires publiques.

Il existe une répartition des compétences entre l'Etat et la commune. Les compétences respectives de l'Etat et de la commune en matière de gestion de l'école sont précisément définies dans les textes législatifs. L'Etat fixe les programmes nationaux et prend en charge le recrutement, la formation et la rémunération des personnels enseignants. Le directeur d'école, nommé parmi ces derniers, veille au respect de la réglementation et au déroulement des enseignements au sein de l'école. La commune est propriétaire des locaux scolaires et en assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement. Elle gère également certains personnels non enseignants qui travaillent à l'école, notamment ceux qui s'occupent de l'entretien, du service de restauration et de garderie.

L'école primaire est le premier degré de l'enseignement. Elle est composée de l'école maternelle et de l'école élémentaire. Elle constitue la base sur laquelle se construit une formation qui doit mener les jeunes au meilleur niveau de qualification et les préparer à leur vie de citoyens.

Ses missions ont été rappelées par la loi d'orientation pour l'avenir de l'École du 23 avril 2005, avec des exigences renouvelées :

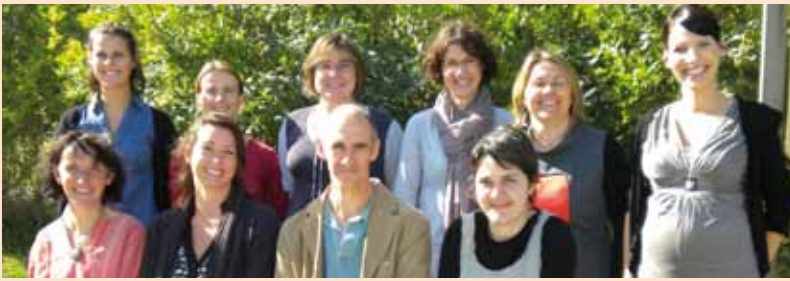
- garantir une maîtrise satisfaisante des apprentissages fondamentaux ;
- offrir à tous des chances égales et une intégration réussie dans la société française ;
- accompagner chaque élève en l'aidant à surmonter ses éventuelles difficultés ;
- permettre à chacun d'exprimer son excellence.

Lieu d'acquisition des savoirs, l'école se doit d'être ouverte sur le monde qui l'entoure. La création de liens de proximité avec différents partenaires s'inscrit dans cette démarche. L'école a ainsi la possibilité de solliciter des intervenants extérieurs qui apportent leur contribution aux activités d'enseignement dans des domaines variés. L'ouverture de l'école sur son environnement passe aussi par l'organisation de sorties scolaires possibles. (www.education.gouv.fr)

3. La Péntrée 2011 2012 à Lassay.

L'équipe pédagogique et 196 enfants à l'École Camille Claudel

| | | | |
|-------------------|--|-------|--|
| DIRECTEUR | M. GUENHARO Georges, déchargé le vendredi | | |
| PS/MS - 27 élèves | Mme Françoise CARVAL - Mme Delphine LE BIHAN | ATSEM | Mme Martine KERMORGANT |
| PS/MS - 27 élèves | Mme Cécile JEANNEAU - Mme Françoise CARVAL | ATSEM | Mme Sandrine PANAGET |
| MS/GS - 26 élèves | Mme Laurence LE MÉTAYER | ATSEM | Mlle Céline MERLET - Mme Jocelyne DAMANT |
| CP - 25 élèves | Mme Alexandra ROUGÉ | | |
| CE1 - 18 élèves | Mme Fabienne VALENTIN - Mme FERCHAUD Audrey | | |
| CE2 - 22 élèves | Mme Christine MEIGNEN-RICHARD | | |
| CM1 - 26 élèves | M. Georges GUENHARO - Mme Françoise CARVAL | | |
| CM2 - 25 élèves | Mme Hélène DESERT | | |



L'équipe pédagogique :

De gauche à droite, assis : Fabienne VALENTIN (CE1 = 3/4 temps), Florence PIGEON (Auxiliaire de Vie Scolaire - 9h/sem. : lundi matin, mardi matin, vendredi matin), Georges GUENHARO (CM1 - Directeur déchargé le vendredi), Hélène DÉSERT (CM2)

De gauche à droite, debout : Julie KERAMPBAN - remplaçante de Cécile JEANNEAU (PS-MS = 3/4 temps), Delphine LE BIHAN (PS-MS = 3/4 temps), Alexandra ROUGÉ (CP), Christine MEIGNEN-RICHARD (CE2), Françoise CARVAL (PS-MS : lundi et mardi et CM1 : vendredi = 3/4 temps), Cécile JEANNEAU - en congé maternité (PS-MS = 3/4 temps).



Les agents municipaux et les ATSEM :

1^{er} rang de gauche à droite : Céline Merlet et Catherine Dubois

2^{ème} rang de gauche à droite : Martine Kermorgant, Sandrine Panaget, Christine Thomas, Jocelyne Damand.

Les parents d'élève et le conseil d'école.

Parents et École ont pour mission commune de réussir l'éducation des jeunes. Les parents d'élèves sont ainsi membres à part entière de la communauté éducative. Le dialogue avec les enseignants et l'ensemble des personnels permet d'assurer l'effectivité de leurs droits : droit d'information et d'expression, droit de participation. Le rôle des parents à l'École est reconnu par la loi et leurs droits garantis par des dispositions réglementaires précisant la nature de ces droits et les procédures prévues. Ils ont avec les établissements scolaires, école, des relations régulières et de qualité placées sous le signe de la confiance. Ils participent par leurs représentants aux conseils d'école, le droit de participation permet aux parents d'élèves de s'impliquer dans la vie de l'école ou de l'établissement. Tout parent d'élève, membre ou non d'une association de parents d'élèves, peut présenter une liste de candidats aux élections des représentants de parents d'élèves. Les parents sont ainsi amenés à participer, par l'intermédiaire de leurs représentants élus, aux différentes instances collégiales. Des échanges pour l'amélioration des locaux par exemple peuvent être abordés en conseil d'école.

4. les locaux actuels



L'école Camille Claudel est un établissement proposant un cadre agréable et structuré pour l'éveil et le jeu des enfants des différents âges. Un préau "stylé" domine dans la cour et des aménagements spécifiques, sécurisés, permettent aux enfants de s'amuser pendant les récréations. Les paniers de basket ont été co-financés par l'APE et la municipalité. Un projet de peinture au sol est en cours d'élaboration.

5. la cantine : un moment de vie collective.

Mais une journée d'école ne se résume pas qu'à une soif de savoir et à la nourriture de l'esprit par le savoir elle est rythmée par le temps du repas. Le déjeuner pour certains se prend à la maison et pour d'autres c'est le temps collectif du partage au restaurant municipal du déjeuner. Un règlement stipule à chaque enfant le fonctionnement de cette vie en collectivité et chacun s'engage à le respecter. Les repas sont servis et encadrés par les agents municipaux. Concernant l'inscription de votre enfant et les tarifs des repas vous pouvez vous renseigner à la mairie. Il est important de rappeler que l'équilibre alimentaire est important pour le développement staturo pondéral de l'enfant c'est pourquoi les menus de la cantine sont établis en respectant ces règles.



De plus comme chacun a pu le voir les travaux du restaurant municipal ont débuté et le bâtiment sortira bientôt de terre, il nous met l'eau à la bouche ! Alors rendez-vous peut-être pour sa mise en service à la rentrée scolaire 2012...

nous met l'eau à la bouche ! Alors rendez-vous peut-être pour sa mise en service à la rentrée scolaire 2012...

SEMAINE 37

| | LUNDI | MARDI | JEUDI | VENDREDI |
|---------|--------------------------|--|------------------|----------------------------|
| ENTRÉE | Betteraves vinaigrette | Tomates hollandaise | Melon | Radis |
| PLAT | Poulet rôti à l'estragon | Farfalles strasbourgeoises <small>(farfalle, tomates de légumes, sauce de Strasbourg)</small> | Sauz provençal | Couscous de la mer |
| | Carottes vichy | | Frites | Légumes couscous / Semoule |
| DESSERT | Baignet confiture | Fruit du jour | Yaourt aromatisé | Entremet chocolat maison |

La Cuisine Evolutive
de Bréal-sous-Montfort vous souhaite un bon appétit !

6. la garderie : l'heure de mon BN ou de mon Pompot!!!



Avant ou après la journée d'école. En attendant leurs parents, les enfants doivent aller à la garderie si ils y sont inscrits. Des locaux agréables et remplis de jeux divers les attendent ainsi que la cour où ils peuvent s'ébattre. Toutes ses activités se déroulant bien sûr sous surveillance.

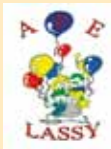
7. Le rythme scolaire et le calendrier 2011-2012

Qui dit rythme dit organisation. L'organisation du temps scolaire concerne la journée, la semaine et l'année. Elle vise 3 objectifs : **améliorer les conditions de l'apprentissage** par l'adaptation des emplois du temps journaliers et hebdomadaires de telles sorte que l'attention et l'intérêt des élèves soient mieux mobilisés ; **instaurer une meilleure qualité de vie** dans les écoles et établissements, ce qui contribue à réduire les tensions et la fatigue ; et enfin **mieux harmoniser les temps scolaires**. Au niveau national, l'organisation du temps scolaire est fixée par arrêtés ministériels, dans le respect des dispositions législatives prévues à l'article L 521-1 du code de l'Éducation. Des adaptations locales du calendrier national peuvent être apportées par le recteur. Lassy dépend de l'académie de Rennes qui fait référence à la zone A du calendrier scolaire ci joint. *Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués. Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en congés le vendredi soir après les cours.*

A l'école Camille Claudel, les cours ont lieu de **9h à 12h et de 13h30 à 16h30**. Ce qui montre des amplitudes de travail et d'attention conséquentes. Il est donc nécessaire que l'enfant puisse se ressourcer et bénéficier d'un sommeil réparateur afin de lui permettre d'apprendre.

| Lassy relève de l'Académie de Rennes (35000) appartenant à la Zone A | | | |
|---|--|--|---|
| Vacances | Zone A | Zone B | Zone C |
| Académies Cairn, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse | Académies Als-Moselle, Antennes, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg | Académies Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles | |
| Retour scolaire des enseignants | Reprise des cours : vendredi 2 septembre 2011 | | |
| Retour scolaire des élèves | Reprise des cours : lundi 5 septembre 2011 | | |
| Vacances de la Toussaint | Fin des cours : samedi 22 octobre 2011 Reprise des cours : jeudi 3 novembre 2011 | | |
| Vacances de Noël | Fin des cours : samedi 17 décembre 2011 Reprise des cours : mardi 3 janvier 2012 | | |
| Vacances d'hiver | Fin des cours : samedi 11 février 2012 Reprise des cours : lundi 27 février 2012 | Fin des cours : samedi 25 février 2012 Reprise des cours : lundi 12 mars 2012 | Fin des cours : samedi 10 février 2012 Reprise des cours : lundi 5 mars 2012 |
| Vacances de printemps | Fin des cours : samedi 7 avril 2012 | Fin des cours : samedi 21 avril 2012 | Fin des cours : samedi 14 avril 2012 |
| Vacances d'été | Fin des cours : samedi 23 avril 2012 | Fin des cours : samedi 7 mai 2012 | Fin des cours : samedi 30 avril 2012 |
| Vacances d'été | Fin des cours : jeudi 5 juillet 2012 Reprise des cours : mardi 4 septembre 2012 | | |

8. Les associations : l'APE et l'Aide aux devoirs, un rôle complémentaire.



Depuis l'assemblée générale du 17/09/10, la constitution du nouveau **bureau de l'APE** pour l'année scolaire 2010/2011 est la suivante : Hugues Moulard, Président, Bruno Gandon, Vice-président, Claire Diotel, Trésorière, Jean-Marc Valdrini, Vice-trésorier, Fabienne Moulard Secrétaire, Sandrine Panaget Vice secrétaire. L'assemblée générale pour l'année scolaire 2011-2012 a lieu le vendredi 7 octobre 2011 à 20h30, en salle de la garderie de l'école. Un nouveau bureau verra peut-être le jour, nous attendons de le découvrir...

Association Aide aux devoirs de Lassy

L'activité de l'association se fait pendant la garderie de 17h à 18h00, à l'école Camille Claudel, les lundi, mardi et jeudi. L'équipe de bénévoles (9 actuellement), serait heureuse de voir arriver de nouvelles personnes pouvant donner de leur temps. Si vous êtes intéressé(e)s, vous êtes les bienvenues. Contactez Valérie Renault au 02 99 42 05 26.



Ciel : Les projets 2011/2012



L'école Camille Claudel de LASSY, une école pleine de projets grâce à une **équipe pédagogique dynamique**, innovante et une interrelation constructive avec la municipalité. **La recherche de lien et de cohérence avec les projets de la commune est une force majeure dans la conduite de ces projets**. Un fil conducteur ressort, c'est **l'approche par divers angles du monde des Arts et de la Culture**. Par la **diversité des projets**, chaque enfant va avoir la possibilité de s'inscrire et de participer à un projet spécifique dans la classe où il est inscrit. Le directeur nous livre les différents projets envisagés :

L'approche de la musique : Pour les enfants en maternelle Moyen et Grand, du CP, CM1 et CM2 avec le centre de formation des musiciens intervenants tous les vendredis après-midi.



Projet d'Orchestre à l'école : ce sont les enfants de CE1 et CE2 pour qui ce projet va être mis en œuvre. Il est porté par l'équipe enseignante, par l'école de musique de l'ACSOR (Musicole), et soutenu par la Municipalité. Les conditions exactes du dispositif devraient être finalisées très prochainement entre une approche des cuivres ou des instruments à corde.



Projet d'échange interculturel avec la Finlande : En lien avec l'année internationale de la forêt, les enfants de CM1 vont participer à un projet d'échange. Le projet démarre en 2011 par une correspondance scolaire collective et en fin d'année il évoluera par une correspondance individuelle. Une suite du projet aura lieu en 2012/2013 avec un échange et l'organisation d'un séjour entre la France et la Finlande. La période de Janvier/Février 2013 se dessine et sera affinée en fonction du projet.

Projets de correspondance : pour les Moyen et Grand avec l'école publique de Mordelles, pour les CE1 avec l'école de Pontivy.

Projets de visites : Les CE1 iront visiter les Jardins de Rocambole à Corps-Nuds, et, les CM1 le Planétarium à l'espace des Sciences à Rennes afin d'acquérir des connaissances sur le système solaire.

En lien avec l'année du bois, **un projet** verra peut-être le jour **avec Mr Michaud le sculpteur de Lassy**. Finaliser avec les enfants le **TOTEM** qui trône à l'entrée de son atelier en le leur faisant peindre. A suivre...

Nous souhaitons une excellente année à tous les enfants, à l'équipe pédagogique, aux ATSEM et aux agents municipaux de Lassy.

LA VIE CULTURELLE

Bibliothèque municipale



Anne Debray et toute son équipe de bénévoles vous accueillent :

La bibliothèque est ouverte :

Le mardi (*hors vacances scolaires*) de 16h30 à 18h15

Le mercredi de 15h00 à 18h00

Le samedi de 10h00 à 12h00

Espace Multimédia (*connexion internet comprise dans la cotisation*) : Pensez à réserver votre ordinateur !



Un projet de lecture pour les tous petits de 0 à 3 ans s'est mis en place à la bibliothèque de Lassy.

Anne DEBRAY et son équipe de bénévoles ont organisé le Jeudi 8 Septembre à 20h00 à la bibliothèque une rencontre avec Evelyne RAYMOND WENZ membre de l'association d'ACCES ARMOR, 11 personnes ont répondu présentes. Des séances sont organisées durant le dernier trimestre 2011 :

Histoires pour nous : le mardi 20 septembre, le vendredi 7 octobre et le vendredi 4 novembre.

L'Eveil musical : le vendredi 30 septembre, le vendredi 21 octobre et le vendredi 18 novembre.

Aujourd'hui des inscriptions se font tous les jours et le nombre d'adulte et de petits inscrits aux séances est significatif d'un besoin et d'un intérêt réels :

Anne, notre bibliothécaire nous précise les inscriptions pour les Séances Histoires pour nous : 1^{er} créneau : (9h30-10h15) : 5 adultes et 9 (1^{ère} séance) à 11 enfants (complet); 2^{ème} créneau (10h30-11h15) : 5 adultes et 9 enfants. Séances d'éveil musical : 7 adultes et 15 enfants (complet).

Comme on peut le constater les participants sont nombreux mais il y a possibilité de se renseigner auprès de Anne DEBRAY pour une inscription éventuelle à ces séances. Le projet se clôturera avec une animation le dimanche 18 décembre à 15h00 à la salle des fêtes Joseph Legendre de Lassy, animée par "les Souffleuses de rêves" pour les 0-5 ans.

Inscription sur réservation à la bibliothèque par téléphone au 02 99 42 02 87 (*répondeur*), par email bibliotheque.lassy@wanadoo.fr ou lors des permanences le mardi de 16h30-18h15, le mercredi de 15h00 à 18h00 et le samedi de 10h00 à 12h00.

N'attendez pas pour vous inscrire, 60 places sont possibles au maximum...

Bibliothèque de LASSY

N'oubliez pas de réserver pour les séances d'éveil musical, les séances Histoires pour nous et pour l'animation de Noël au 02.99.42.02.87.

Programme
les séances sont de 9h30 à 10h15

Octobre

- Vendredi 7 octobre : Histoires pour nous
- Vendredi 21 octobre : Eveil musical

Novembre

- Vendredi 4 novembre : Histoires pour nous
- Vendredi 18 novembre : Eveil musical

Décembre

- Vendredi 16 décembre : Eveil musical

Animation de Noël :
« Les souffleuses de rêves »

Dimanche 18 décembre à 15h00

Salle municipale Joseph Legendre

Tout-petits moments à nous

Mon doudou et moi, on est de sortie.

ACSOR

Le Recensement Militaire



Depuis le 1^{er} Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent votre seizième anniversaire. La Mairie vous remettra alors une ATTESTATION DE RECENSEMENT. Il est primordial de la conserver précieusement, car cette attestation vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, Permis de Conduire et même conduite accompagnée, etc...) Les données issues du recensement faciliteront votre inscription d'office sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies. Le jeune doit se présenter (seul ou accompagné d'un parent) au secrétariat de la Mairie muni du Livret de Famille et de sa carte d'identité.

INSEE



L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques réalise cette enquête dans notre commune.

Quelques ménages seront sollicités. Ils recevront une lettre indiquant l'objet de l'enquête et le nom de l'enquêteur de l'INSEE chargé de les interroger.

L'enquêteur contactera les ménages concernés entre le 14 novembre 2011 et le 29 novembre 2011. Il sera muni d'une carte officielle et tenu au secret professionnel. Les réponses des enquêtés resteront anonymes et seront saisies sur ordinateur portable.

Merci de lui réserver un bon accueil



Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Visa n°2011T003EC du Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, valable pour l'année 2011. Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE). La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit aux personnes interrogées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de l'INSEE. Si vous êtes intéressé(e) par les résultats de cette enquête ou par toute autre information d'ordre économique et social, vous pouvez consulter le site.

Assistantes maternelles de Lassy

| NOM | Prénom | Adresse | Téléphone |
|--------------|------------|------------------------------|---------------------------------|
| BAILLY | Patricia | La Chevalaye | 02.99.57.34.70 |
| BRIAND | Karine | 2 Rue Leteille | 02.99.42.04.13 |
| CAUVIN | Sylvie | Les Landes de Canut | 02.99.42.08.35 |
| CAZES | Corysandre | 25 Rue de la Croix St Michel | 06.87.86.83.16 |
| CHAISE | Patricia | La Hillandais | 02.99.42.14.29 |
| ESNAULT | Agnès | 17 Rue de la Touchette | 02.99.42.04.97 |
| ETIENNE | Yvette | La Chapinai | 02.99.42.09.18 |
| FONTAINE | Claudine | 10 Rue du Presbytère | 02.99.42.14.13 |
| GEORGES | Catherine | 11 Rue de la Croix St Michel | 02.99.42.14.17 |
| GOUGEON | Martine | La Touchette | 02.99.42.02.56 |
| JOSSE-VAUVEL | Laëtitia | 6 Allée des Chênes | 06.74.75.51.13 |
| LE PLAINE | Isabelle | Les quatres vents | 02.99.42.15.08 |
| PAIREL | Catherine | 4 Allée des Chênes | 02.99.42.14.78 |
| PARIS | Margareth | 4 Rue Nominoë | 02.23.61.10.12 - 06.29.57.28.52 |
| POUPART | Angéline | 5 Places St Martin | 02.99.42.11.62 |
| RICORDEL | Colette | La Touchette | 02.99.42.04.57 |
| ROQUAIS | Catherine | La Petite Olivrais | 02.99.42.02.17 |



Numéros utiles

| | | |
|---|--------------------------------|---------------------------------------|
| EN CAS D'URGENCE MEDICALE | SAMU : 15 | |
| Urgences Pédiatriques et Gynéco-obstétriques | 16 bd de Bulgarie 35203 RENNES | 02.99.28.43.21 |
| Maison Médicale (ACCPSMR) | Rue Bonabry 35480 MESSAC | 02.99.92.36.94 |
| Ambulances, Taxi, VSL | | |
| BOURGCOMPTOISE | BOURG DES COMPTES | 02.99.57.41.13 - Fax : 02.99.57.45.18 |
| PAJAUD | BOURG DES COMPTES | 09.65.24.99.42 |
| BELLOIR | GUICHEN | 02.99.57.32.00 - Fax : 02.99.57.38.56 |
| TAXI ALLO TAXI | GUICHEN | 02.99.52.01.40 |
| TAXI PASCO | GOVEN | 02.99.42.01.33 |
| TIZON | BAULON | 02.99.85.31.00 |
| LE PRINCE E | BAULON | 06.17.46.01.60 |
| BELLOIR | GUIGNEN | 02.99.92.27.27 |
| TAXI BRETON T | GUIGNEN | 06.80.28.01.39 |
| TAXI BRISARD | LAILLE | 02.99.42.53.62 |
| TAXIS PHILYSTINS | ST MALO DE PHILY | 02.99.57.57.57 |
| Pharmacies | | |
| PIERRE | BAULON | 02.99.85.37.76 - Fax : 02.99.57.42.24 |
| BOURG DES COMPTES | BOURG DES COMPTES | 02.99.57.41.49 - fax : 02.99.57.42.24 |
| COTARD - FOUGERAY DANIEL | GOVEN | 02.99.42.01.54 |
| CLECH CARINNE | GUICHEN | 02.99.57.30.36 |
| DES HALLES | GUICHEN | 02.99.57.01.11 - Fax : 02.99.57.33.41 |
| FLORI - LEFEUVRE | GUIGNEN | 02.99.92.20.61 |
| L'HOTEL DE VILLE | LAILLE | 02.99.42.56.87 |
| RIMBAULT | PONT REAN | 02.99.42.21.94 |
| Infirmiers | | |
| LEGRAND Valérie | LASSY | 09.60.51.89.53 / 06.73.40.86.50 |
| BLANCHARD C. | GUICHEN | 02.99.52.04.21 |
| PELERIN H. | GUICHEN | 02.99.52.08.71 |
| ETIENNE Y. - FROGER O. - LETOURNEL M.P | GOVEN | 02.99.42.01.38 |
| HOLOWENCZACK M. - LECLERC C. - PERUCHETTI F. | GUIGNEN | 02.99.92.20.44 |
| Laboratoire | | |
| AUBREE - REVERDY | GUICHEN | 02.99.57.34.77 |
| Vétérinaires | | |
| CHAUCHET GADRAS | GUICHEN | 02.99.57.01.16 - fax : 02.99.57.09.33 |
| LEFRANCOIS VALERIE | GUICHEN | 02.99.42.87.43 |
| Autres | | |
| Gendarmerie Nationale | GUICHEN | 02.99.57.01.02 |
| CAF - Consultations le 4 ^{ème} lundi de chaque mois de 13h30 à 15h30 (sur rdv uniquement) | | 0820.25.35.10 |
| Point Accueil Emploi du Canton de Guichen Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h00 à 12h00 et le mardi de 13h30 à 16h30 sur rdv | | 02.99.57.00.09 - www.acsor.fr |
| Pôle emploi Lundi de 8h45 à 12h45, les mardis et vendredis de 8h45 à 17h et le mercredi de 8h45 à 12h et de 13h à 17h | | 39 49 - site : pole-emploi.fr |
| Infos Sociales en ligne | | |
| Mise en place par le Conseil Général d'Ille et Vilaine d'un n° bleu 0810.20.35.35 (communication : coût local d'un poste fixe) www//info-sociale35.fr | | |
| Drogues Info Service - 7j/7 de 8h00 à 20h00 - appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe | | 0800.23.13.13 |
| Ecoute Cannabis - 7j/7 de 8h à 20h - appel anonyme - coût d'un appel local depuis un poste fixe | | 0811.91.20.20 |
| Ecoute Alcool - 7j/7 de 14h à 2h - appel anonyme - coût d'un appel local depuis un poste fixe | | 0811.91.30.30 |

Allo Parlons d'Enfants



Un service d'écoute, d'information et d'orientation sur les questions de l'enfance, de l'éducation et de la famille.

A destination des familles et des professionnels de l'enfance.

Un service créé par l'association « des Amis les Rochers » pour :

- soutenir les adultes afin de mieux aider les enfants face aux difficultés éducatives exprimées ;
- pour trouver un accompagnement adéquat.

L'Association « Des Amis les Rochers » accompagne depuis 50 ans des enfants et des jeunes en difficultés relationnelles, sociales et familiales et favorise leur réintégration sociale par le biais de structures spécialisées. Elle apporte également son soutien aux familles et aux professionnels qui entourent ces enfants au quotidien.

UN SERVICE D'ECOUTE TELEPHONIQUE ANONYME ET GRATUIT...

Un outil de prévention simple et accessible à tous. Allo Parlons d'Enfants, propose d'écouter, de soutenir, d'informer et d'orienter les familles et professionnels de l'enfance rencontrant des inquiétudes ou une situation conflictuelle vis à vis d'un jeune.

Soutenir les adultes pour mieux aider les enfants. Un des moyens d'aider au mieux l'enfant est de soutenir les adultes qui l'entourent.

Allo Parlons d'Enfant peut ainsi permettre de prévenir des situations de crise éventuelles. Un service simple et accessible au **02 99 55 22 22 ***

Allo Parlons d'Enfants est ouvert les :

- lundis, mardis, jeudis et vendredis de 12h à 20h
- mercredis de 10h à 20h
- samedis de 10h à 14h

* un numéro local non surtaxé

...ASSURE PAR DES SPECIALISTES DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

Une équipe pluridisciplinaire

L'équipe à votre écoute est formée pour offrir une qualité de conseil optimale, adaptée aux besoins de chaque situation et de chaque individu. Afin de répondre au mieux à l'ensemble des attentes, des psychologues, animateurs, assistants sociaux, et d'autres professionnels de l'enfance vous accueillent au téléphone.

Ecoute, information, orientation

Afin d'offrir un service pertinent et complémentaire aux structures d'aides déjà existantes, Allo Parlons d'Enfants a pour vocation d'intervenir de façon préventive.

En vous proposant une écoute attentive et bienveillante, il vous permet d'exprimer une inquiétude, d'évoquer une difficulté, d'être accompagnés dans le choix de l'attitude à adopter, et, éventuellement d'être orientés vers les structures de proximité adaptées à vos besoins.

Pour en savoir plus www.parlonsdenfants.fr

Déchetterie de Guichen

Horaires d'hiver 2011-2012 - Du 1^{er} novembre au 31 mars

Lundi 14h à 17h - Mercredi 14h à 17h - Vendredi 9h à 12h - 14h à 17h - Samedi 9h à 12h - 14h à 17H00

Et n'oublions pas quelques conseils pratiques au quotidien :

Pour recycler il faut trier !



• INFOS

Les appareils électriques et électroniques usagers :

- s'ils ne fonctionnent plus : vous devez les confier à votre magasin lors de l'achat d'un appareil neuf. Tous les distributeurs ont l'obligation de vous reprendre gratuitement l'ancien appareil.
- s'ils fonctionnent encore : après les avoir déposés à la déchetterie, la recyclerie pourra les remettre en état pour leur donner une seconde vie dans le magasin solidaire de Bain de Bretagne

OCAS



Inscription dans un club sportif : quelles sont les aides ?

Les coupons sport

Opération financée par Jeunesse & Sports et le Conseil Général 35

Qui peut en bénéficier ?

- Les jeunes de 10 à 18 ans (nés entre le 1/01/93 et le 31/12/01)
- Bénéficiaire de l'Allocation de Rentrée Scolaire
- Inscrits dans un club agréé « Sport » et affilié à l'ANCV (une seule inscription prise en compte)

Quel est le montant de l'aide ?

Il dépend du montant de la cotisation :

- 20 € pour une cotisation de 45 à 90 €
- 40 € pour une cotisation de 91 € et plus

Comment les obtenir ?

La famille doit se rendre à l'OCAS avec :

- l'attestation d'inscription au club,
- l'attestation de perception de l'allocation de rentrée scolaire,
- le livret de famille.

Elle donne ensuite les coupons obtenus au club, qui les renvoie à l'ANCV. Le club peut alors rembourser les familles.

Où et quand ?

- **A partir du 20 septembre 2011**
- A l'OCAS à Guichen (Maison intercommunale - ZA la lande Rose, 12 rue Blaise Pascal)
- Horaires :
 - o Lundi & jeudi de 14h30 à 18h30
 - o Mardi & vendredi de 9h à 12h30

Les chèques sport

Opération financée par le Conseil Régional de Bretagne

Qui peut en bénéficier ?

Tous les jeunes nés en 1993 ; 1994 ; 1995 et 1996

Quel est le montant de l'aide ?

15 € de réduction sur le montant de la cotisation à un club

Chaque jeune peut pratiquer plusieurs disciplines dans un même club ou dans un autre club. Il bénéficie alors d'une **réduction de 15 € pour chaque adhésion (à une discipline différente)**.

Comment en bénéficier ?

- Chaque jeune doit imprimer son chèque sport (1 par discipline) sur le site du Conseil Régional et le remettre à son club pour bénéficier de la réduction.
- Le club sera remboursé après avoir saisi la liste de ses adhérents bénéficiaires sur le site du Conseil Régional.

Site internet : www.bretagne.fr/chequesport



Pour tout autre renseignement :

Contactez l'Office des Sports du Canton :
Laure Courouble

☎ 02 99 57 30 60 ou ocas-guichen@maison-intercommunale.org

LA VIE ECONOMIQUE



Depuis le 1^{er} juillet, Monsieur **Patrick RASTEL**, lasséen depuis 27 ans, s'est déclaré en **micro entrepreneur**. Les horaires atypiques de son activité professionnelle, lui permettant d'être libre en journée, ont incité M. RASTEL à sauter le pas et créer sa micro entreprise. Equipé de **son tractopelle**, il peut intervenir dans le cadre de terrassements, de démolitions, de poses de drains ou d'empierrement. Vous pouvez le contacter par téléphone au : **06 70 06 52 14** ou **02 99 42 09 32** (*n'hésitez pas à laisser un message*).

• COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 30/08/2011

Le régime des Etudiants

VOUS ETES ETUDIANT(E) ?

Vous venez d'entrer dans l'enseignement supérieur (*université, IUT ou école*). Vous êtes maintenant **assuré(e) social(e)**. Depuis peu, vous avez reçu votre propre numéro de Sécurité Sociale. Ce numéro vous permet de choisir votre organisme d'assurance maladie, la Smeba ou la LMDE.

Cependant, vous dépendez de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (Cpam) :

- o Si vous êtes étudiant(e) de plus de 28 ans au 1^{er} octobre de 2011.
- o Si vous êtes étudiant(e) salarié(e), en possession d'un ou plusieurs contrat(s) de travail couvrant toute l'année universitaire et effectuant au moins 60 heures de travail chaque mois (*ou 120 heures par trimestre*).
- o Si vous bénéficiez d'une allocation de chômage couvrant toute l'année universitaire.

Dans tous ces cas, vous êtes exonéré(e) de cotisation et devez vous adresser à votre Cpam (*la plus proche de votre domicile*).

Pour tout renseignement,

- le 3646 (*prix d'un appel local depuis un poste fixe*) - www.ameli.fr

Grippe saisonnière



Communiqué de presse
28 septembre 2011

« Je préserve ma santé, je me fais vacciner »

A partir de demain, 29 septembre 2011
Démarrage de la vaccination contre la grippe saisonnière

L'Assurance Maladie incite les personnes les plus vulnérables : les plus de 65 ans et les personnes atteintes de certaines maladies chroniques et affections de longue durée (ALD), à se faire vacciner contre la grippe saisonnière.

Cette année, la période de vaccination se déroulera du 29 septembre 2011 au 31 janvier 2012. Les bons de prise en charge sont envoyés par l'Assurance Maladie aux personnes concernées. **Les vaccins sont disponibles en pharmacie.**

La grippe saisonnière n'est pas un simple rhume, c'est une maladie à prendre au sérieux qui peut entraîner des complications parfois graves.

Les virus grippaux pouvant être chaque année un peu différent, il est nécessaire que la vaccination soit adaptée et renouvelée annuellement pour être efficace. Le vaccin est gratuit pour les personnes âgées de 65 ans et plus et les personnes souffrant de certaines maladies chroniques.



La campagne de vaccination
contre la grippe saisonnière
a commencé

- La vaccination contre la grippe est recommandée pour les personnes à risque : **parlez-en à un professionnel de santé.**
- Comme chaque année, les vaccins contre la grippe saisonnière sont sûrs et efficaces.



Retour sur la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière 2010
En Ille-et-Vilaine, 51 % des personnes concernées ont été vaccinées en 2010 contre 59 % en 2009

(source : fichiers des principaux régimes d'assurance maladie régime général, MSA et RSI)

Toutes les infos sur www.ameli-sante.fr ou au 3646
(prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Contact presse : Edith Cochet - Tél. 02 99 29 44 11
edith.cochet@cpam-rennes.cnamts.fr



Le 15 septembre 2011, le conseil communautaire s'est réuni afin d'élire le nouveau président de la Communauté de Commune suite au départ de Mr Appéré. C'est Mr Gourronc Philippe (maire de Goven) qui assurera les fonctions de président de la Communauté de Commune du canton de Guichen

PIJ

• LES DATES DU PIJ À NE PAS MANQUER EN 2011

Vacances de la Toussaint : Cinéma d'animation



Dans le cadre du Festival national du Cinéma d'Animation se déroulant à Bruz en décembre, le PJJ organise un stage de création de films, encadré par un professionnel. La vidéo réalisée sera diffusée au cinéma pendant le festival.

Gratuit - dès 15 ans

En parallèle, nous montons un comité de programmation pour réaliser une sélection de films parmi une vingtaine de courts métrages. La sélection sera aussi projetée au cinéma, en présence des réalisateurs.

Gratuit - Ouvert à tous

Décembre : Transmusicales



Pour la deuxième année consécutive, le PJJ accompagne les jeunes du canton aux Transmusicales à Rennes, les 2 et 3 décembre : découverte des coulisses et concerts.

Gratuit - dès 15 ans

2011-2012 : Création d'un festival

Le PJJ et ses partenaires organisent des événements artistiques et culturels dans chaque commune du canton de Guichen : concerts, théâtre de rue, cinéma, expo...

Nous recherchons pour ces organisations des ados, jeunes et adultes intéressés par la création et l'organisation d'un festival : artiste, déco, technique, son, lumière, programmation, communication, accueil, sécurité, bar,...

Les places sont limitées, inscrivez vous au Point Information Jeunesse.

Point Information Jeunesse - Rue Arsène Thoumelin à Guichen.



Animateur : Reunan

Mercredi : 9h à 13h et 14h à 18h

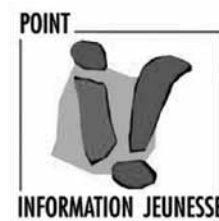
Jedi : 16h à 18h

Vendredi : 14h à 19h

Tél : 02 99 52 08 91 ou 06 88 01 15 59

Mail : pijacsor@gmail.com

Blog : www.ij-bretagne.com/guichen



Centre Local d'Information et de Coordination



Un CLIC... c'est quoi ? Un CLIC... pourquoi ?

➤ Le CLIC est un **service** destiné aux **personnes âgées**, aux **personnes en situation de handicap** (antenne de la Maison Départementale des Personnes Handicapées) et à leur entourage.

➤ C'est un **lieu d'accueil, d'écoute, de conseil, d'information et d'orientation** dans divers do-

maines de la vie quotidienne :

✓ soutien à domicile (aide ménagère, portage de repas...);

✓ hébergement en structure ;

✓ aides financières ;

✓ aide à la constitution de dossiers (Allocation Personnalisée d'Autonomie, Prestation de Compensation du Handicap, Allocation Adulte Handicapé...);

✓ transport ;

✓ loisirs ;

✓ amélioration de l'habitat...

✓ **L'accueil** y est **individualisé** et entièrement **gratuit**.

✓ Le CLIC peut **organiser des actions collectives** sur différents thèmes et selon les besoins de « terrain » : prévention des chutes, aide aux aidants, conférences...

✓ Le CLIC est aussi un **lieu privilégié de coordination et de partenariat** avec les professionnels et associations du secteur de la santé, du secteur social et médico-social.

✓ Le CLIC couvre les cantons de **Guichen, Bain de Bretagne, Le Sel de Bretagne et Maure de Bretagne**.

Quand et où nous trouver?

Guichen

Locaux du Service de Soins

Infirmiers à Domicile - « Autonomie Services »

Lundi 13h30 -17h

Mardi 9h00 -12h 13h30 -17h

Mercredi 9h00 -12h 13h30 -17h

Jeudi 9h00 -12h 13h30 -17h

Vendredi 9h00 -12h 13h30 -17h

(*) Accueil aux permanences sur RDV

Contact :

CLIC des Quatre Rivières

22 rue du Commandant Charcot

35580 Guichen

02-99-52-01-59

accueil.clic.4rivieres@gmail.com



Carte du secteur couvert par le CLIC des Quatre Rivières

Le transport à la demande



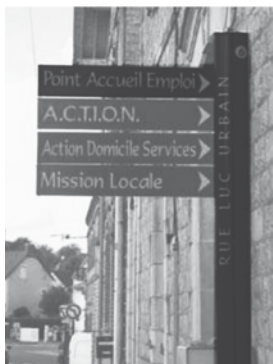
Dans la communauté de communes du canton de Guichen (Acsor), le transport collectif à la demande vous emmène en centre-bourg des huit communes.

Pas de voiture ? Envie d'être transporté en toute sécurité ? Depuis chacune de ses huit communes, le transport à la demande vous emmène. Communes concernées : Baulon, Goven, Bourg-des-Comptes, Guichen, Guignen, Laille, Lassy, Saint-Senoux.

Renseignements et réservations : 0 810 35 10 35.

Tarifs : 2 € aller simple, 4 € aller-retour. Tarifs réduits pour les bénéficiaires de la CMUC et les groupes à partir de 4 personnes. Gratuit pour l'accompagnant d'une personne en situation de handicap.

Point Accueil Emploi - Communauté de communes du canton de Guichen



Vous **recherchez** un emploi, une formation, des conseils.

Vous **souhaitez** déposer des offres d'emploi, procéder à un recrutement.

Le Point Accueil Emploi, c'est un accueil de proximité personnalisé, des conseils adaptés. Une équipe d'animatrices est à votre écoute pour vous accompagner dans vos projets professionnels, pour vous apporter des réponses adaptées à votre situation.

Pour vous, demandeurs d'emploi :

Elle vous propose de dynamiser votre recherche d'emploi, de préciser vos projets, de trouver des formations adaptées, elles vous accompagnent dans vos démarches de recrutement (de l'offre d'emploi à l'entretien d'embauche).

Pour vous, entreprise :

Elle vous accompagne dans vos recrutements (de la fiche de poste au choix des candidats), définition de la fiche de poste, saisie de l'annonce, affichage de l'offre au PAE, suivi de l'offre, recherche des candidats, rapprochement des profils, mise à jour de l'offre employeur.

L'ANPE et la Mission Locale vous accueillent à l'occasion de **leurs permanences** au PAE de Guichen.

2 animatrices sont à votre disposition tous les matins de 8h45 à 12h00 et le jeudi après midi sur rdv de 13h30 à 16h30.

Point Accueil Emploi - 6 rue Luc Urbain - 35580 GUICHEN - Tél : 02.99.57.00.09 - pae-guichen@wanadoo.fr

Ça s'est passé à Lassy...

Forum des associations

Le 10 Septembre, lors du Forum, les associations ont fait découvrir aux Lasséennes et Lasséens leurs différentes activités. Reunan l'animateur du PIJ du Canton est venu à la rencontre de nos concitoyens. Cette matinée a été clôturée par un pot de l'amitié offert par la municipalité.



Vide grenier

C'est sous un soleil estival et dans un cadre champêtre, devant la mairie, rues du presbytère et du pâtis du bourg, que s'est déroulé le vide grenier annuel le 18 septembre. 75 participants étaient inscrits et ont vu déambuler dès les premières lueurs du jour une foule de visiteurs tous curieux et intéressés par les différents stands.



25 ans Téléthon

et bien des victoires plus tard...

2 et 3
décembre
2011

*Raphaël se sent
de plus en plus fort
face à sa maladie.*



Concepteur - Crédit photo : Corinne Marraud

Faites un don au **3637** ou sur **telethon.fr**

LA LIÈRE DU DON

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

LE DON EN LIGNE

